



Commune des Aviron

Extrait N° 5 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 10 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le 10 novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur René MONDON, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

14 NOV. 2017

que la convocation du Conseil a été faite le **30 octobre 2017** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,



Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – Mme BARET Liliane – Mme ABELARD Isabelle – Mme LESQUELIN Nadia – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme ROMAINSTAL Géraldine – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette – M. SERMANDE Jean Pierre – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Absents : M. FERRERE Frédo – M. CANTINA Pierrot – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha.

Procurations : M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à M. Mme BAILLIF Line Rose – M. RIVIERE Olivier a donné mandat à M. BENARD Alex – Mme HOARAU Annie a donné mandat à M. FORT Paul.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 5 / Organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires de la Commune

Hôtel de Ville

Par délibération en date du 30/06/17, le Conseil Municipal avait sollicité le DASEN pour revenir à la semaine de quatre jours en primaire dans le cadre du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017.

Le rectorat nous a répondu que cette demande ne pouvait pas aboutir en raison des délais insuffisants pour réunir les instances consultatives de l'Académie.

La Commune des Avirons souhaite, de nouveau, solliciter le DASEN pour une adaptation de l'organisation de la semaine scolaire à partir du 29 janvier 2018. A cet effet, les conseils d'écoles nouvellement élus ont été appelés à émettre un nouvel avis.

La Commune maintient ses arguments développés précédemment et demande l'examen des considérants suivants :

Considérant que la Commune s'était engagée, depuis la rentrée 2013, dans la mise en œuvre d'une offre renouvelée d'activités au travers d'un PEDT,

Considérant que la majeure partie des postes des animateurs formés pour assurer lesdites activités n'est plus financée par l'Etat depuis Mai 2017 (pas de renouvellement possible pour les emplois d'avenir en poste et forte réduction des possibilités d'appel aux contrats aidés),

Considérant que la Commune a financé ses postes intégralement jusqu'à la fin de l'année scolaire 2016-2017 et qu'elle ne peut financièrement maintenir seule le service,

Considérant que cette situation a conduit la Commune à fermer purement et simplement ses établissements à 11h00 le vendredi. Cette situation pose de nombreuses difficultés aux parents d'élèves qui doivent trouver des alternatives tant pour le mercredi que pour le vendredi après-midi.

Elle est, par ailleurs, une entrave à une bonne organisation de la continuité éducative. De surcroît, cette organisation, est préjudiciable à l'intérêt des enfants.

Considérant, **toutefois**, le souhait de la Commune de maintenir une continuité dans la prise en charge des élèves et de poursuivre ainsi la proposition d'activités périscolaires au travers :

- ✓ de l'organisation par le service communal de temps d'animation sur les mercredis par notre dispositif « *mercredis jeunesses* » et les centres de loisirs sur les vacances,
- ✓ de l'encouragement au développement des activités sportives et culturelles proposées par les structures associatives aux primaires (subventionnement et mises à disposition des structures),
- ✓ de la mise à disposition des animateurs communaux auprès des associations assurant les temps de garderie du matin et du soir avec une exigence d'offres d'activités,

Considérant que la réorganisation de la semaine scolaire facilitera l'organisation du ramassage scolaire par la CIVIS,

Il est proposé au conseil de solliciter, de nouveau, du DASEN les adaptations à l'organisation de la semaine scolaire définie par l'article D. 521-10 du code de l'éducation ainsi qu'il suit dès la rentrée scolaire du 29 janvier 2018 :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

Heures d'enseignement pour les élèves :

8h00-11h30, 13H00-15H30

Le Conseil est invité à délibérer.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal délibère et, **à l'unanimité**, décide de solliciter, de nouveau, du DASEN les adaptations à l'organisation de la semaine scolaire définie par l'article D. 521-10 du code de l'éducation, comme présentées ci-dessus, dès la rentrée scolaire du 29 janvier 2018.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

